



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 16494

Texte de la question

M. Guy Delcourt alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les problèmes sanitaires et hospitaliers dans le Pas-de-Calais. Chaque jour, les habitants de ce département constatent les difficultés que rencontrent les centres hospitaliers, et conséquemment les citoyens qui ont besoin de se faire soigner. Faut-il citer la suppression d'une équipe du SMUR de nuit au centre hospitalier de Lens, la fermeture du service de nuit de pédopsychiatrie à Arras, les déficits structurels de nombre de nos hôpitaux et les mois d'attente pour obtenir un rendez-vous dans certaines spécialités notamment en raison du retard en équipement, en imagerie médicale dans ses nouvelles formes ? Ces quelques exemples que l'on pourrait multiplier illustrent bien l'insuffisance des moyens accordés par l'État au Pas-de-Calais, en matière d'offres de soins. Le plan hospitalier 2013 a été récemment lancé. Les élus locaux n'ont malheureusement pas de réelle connaissance de son contenu et des implications pour les établissements qui seront concernés. Le conseil général du Pas-de-Calais, précurseur sur la garde médicale de médecins libéraux, est particulièrement préoccupé par cette situation. Les récentes prises de position du Gouvernement l'incitent à penser que les initiatives couronnées de succès peuvent être mises à mal. Il souhaiterait donc savoir quelle politique hospitalière l'État envisage de mener dans le Pas-de-Calais pour répondre aux insuffisances de moyens de l'offre de soins et de prévention.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16494

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 février 2008, page 1120

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)